

Compte rendu de la réunion de quartier n° 7 du 05/04/2023

(Cap Castel, Restanques, Coup du Château, Pasteur)

32 personnes présentes.

- Divers points soulevés lors de la réunion du 03/07/2019.

Retour rapide COVID

Travaux majeurs effectués dans le village pendant la crise :

Etage de la Bergerie, Place et rue Victor Hugo, Coursive école, Parking et trottoirs Zola, Chemin Cimetière, Enfouissements réseaux Jean moulin, Rénovation rues Pasteur, Massenet et Rabelais, mise en service nouvelle STEP...

Tout ceci sans augmentation des Taxes locales et grâce à un excédent de fonctionnement dû à une bonne gestion des finances publiques.

- Demandes des Riverains :

La FIBRE

L'armoire de la fibre au croisement de l'avenue Jean Moulin et Pasteur qui est en mauvais état, a suscité pas mal de discussions. Plusieurs pannes de longue durée seraient engendrées par le mauvais état de cette armoire selon les dépanneurs généralement sous-traitants des opérateurs.

M. Le Maire a tout d'abord rappelé que les réseaux fibre n'appartiennent pas à la commune et qu'il n'a pas le droit d'y toucher. De plus, certes c'est le Département de l'Hérault qui a déployé la fibre, mais c'est XP-Fibre qui en est le délégataire (ancien COVAGE). Ce sont donc eux qui déploient, entretiennent et réparent leur réseau.

M. le Maire rappelle, qu'en **cas de panne, les opérateurs ont obligation de suivre une procédure**. Le technicien de terrain en informe l'opérateur qui doit impérativement en référer à XP-Fibre. **La Mairie n'intervient en rien.**

M. le Maire indique que par expérience, il sait que les techniciens cherchent toujours des excuses pour ne pas intervenir. Il est certain que rien n'est remonté au délégataire du réseau.

Concernant l'état de l'armoire, la Mairie l'a signalé et elle a déjà été réparée à plusieurs reprises. Ce sont encore les sous-traitants qui ont accès aux armoires qui ne respectent pas le matériel.

M. le Maire a donc proposé lors de la réunion, de collecter par mail les perturbations subies par les riverains en d'en faire encore une fois part d'une manière plus officielle à d'XP-Fibre.

A ce jour, seuls trois riverains l'ont fait.

Quoiqu'il en soit, armoire défectueuse ou panne de longue durée, c'est un problème commercial entre l'opérateur et son client auquel la commune ne peut être mêlée.

Ceci-dit, depuis la réunion, M. le Maire a eu une longue conversation avec le correspondant du gestionnaire du réseau (XP-Fibre) afin de tirer tout cela au clair.

Il lui a prouvé qu'il n'y a eu aucune demande d'intervention de la part des Opérateurs sur les quartiers concernés depuis début mars.

Il s'avère en fait que les opérateurs institutionnels (Orange, Bouygues, SFR) doivent commander (c'est sûrement payant) auprès d'XP-fibre, des modules de 64 abonnés au départ des armoires de répartition. De ces modules partent les différentes fibres de leurs clients vers des boîtiers répartis tous les 100 mètres au plus près des habitations à desservir. Le gestionnaire du réseau n'a pour obligation envers les opérateurs que d'apporter une puissance et une qualité de signal aux modules de l'armoire. **Au-delà c'est aux opérateurs d'assumer les dépannages** à moins d'une avarie indépendante (rupture de poteau ou de faisceau...).

Il s'avère que très souvent le technicien de terrain n'ayant plus la place dans son module, pique celui du voisin en attendant que l'opérateur obtienne un nouveau module.

Cette pratique n'étant pas très avouable, elle n'est certainement pas remontée au gestionnaire de réseau.

Du coup on peut se poser la question de savoir si l'armoire continuellement détériorée ne sert pas volontairement d'alibi.

Dernier point, il n'y a pas de courant électrique dangereux dans les armoires.

Vous comprendrez donc aisément que les désagréments rencontrés par certains riverains avec leurs opérateurs ne concernent pas la Mairie. La commune n'interviendra pas au-delà de ses compétences à savoir prévenir le gestionnaire de réseau des éventuelles avaries sur leurs matériels.

Mauvaises odeurs de la Station d'épuration :

Il est rapporté par quelques riverains du chemin de Pouzac que la station d'épuration émettrait de temps en temps de mauvaises odeurs depuis sa rénovation. M. Le Maire rappelle que la nouvelle STEP fonctionne sur la « filaire boues » avec des lits plantés de roseaux et que ce système n'engendre pas de nuisance olfactive. Chaque année, deux classes scolaires visitent la STEP et les élèves sont surpris justement qu'il n'y ait pratiquement pas d'odeur même au niveau de gros bacs décanteurs. Il s'avère que ces odeurs proviennent des bassins de décantation de la cave coopérative comme l'ont précisé certains participants. La viticulture étant une activité primordiale de notre commune, il faut accepter certains désagréments ponctuels

Ralentisseur du chemin de Pouzac :

Suite à la remarque d'un riverain qui indiquait que la rue du chemin de Pouzac était devenue dangereuse par sa grande fréquentation et sa vitesse excessive et que le mauvais état et la non-conformité du ralentisseur (jaune et noir) était inefficace, M. le Maire rappelle que cela était une demande des riverains lors d'une réunion de quartier il y a quelques années déjà. M. le Maire rappelle qu'à l'époque tous étaient d'accord pour installer ce type de ralentisseur même non conforme car les autres, homologués, sont trop chers et pas très dissuasifs.

M. le Maire rappelle donc la position de la Mairie de l'époque. Cette voie rectiligne et sans intersection est de largeur règlementaire. De plus, du côté habitations il y a une bande réservée aux stationnements plus un large trottoir qui sécurisent les piétons. Pour tout cela, il n'est pas justifié de faire des dépenses superflues sur d'éventuels équipements.

De plus, et afin d'en être certain, la municipalité a installé le radar pédagogique sur cette rue afin d'en extraire les statistiques de circulation. Sur 51 jours de contrôles il en ressort les informations suivantes :

Fréquentation	6 véhicules heures en moyenne
Vitesse Moyenne	33 km/h
Vitesse Maxi	65 km/h sur deux véhicules de nuit
Synthèse des vitesses	48% < à 30km/h
	34% de 31 à 40 km/h
	16% de 41 à 50 km/h
	2% > à 51 km/h

La mise en place de quelconques équipements pour ralentir n'est donc pas justifiée. Le vieux ralentisseur sera enlevé.

M. Le Maire rappelle tout de même que ces éventuelles infractions relèvent du code de la route. Il n'appartient qu'à la Gendarmerie de les contrôler et les sanctionner.

Il subsiste toutefois un souci au croisement du boulevard Pasteur / Chemin de Pouzac / Frédéric Dard où personne ne respecte les stops. La Gendarmerie est prévenue et des contrôles vont être effectués.

Informations Municipales.

- **un point sur Massenet / Jean Moulin.** Si la réfection de la rue a été faite, une étude conjointe avec le Département est menée pour la création éventuelle d'un rond-point à ce croisement avant la mise en sens unique de la rue Massenet.
- **Depuis le 7 novembre 2022 un City Stade est ouvert** au public sur l'espace ZOLA en lieu et place d'un des cours de tennis, l'autre a été remis à neuf. Pour un coût de 47 k€ ht nous recevons 14k€ de l'Etat et 14K€ du Département. Un reste à charge de 19k€ incombera à la commune.
- **Le bâtiment patrimonial de la cantine** (ancienne école) avait un cruel besoin de rénovation. Les façades et la toiture étaient à refaire impérativement. Nous avons profité de l'occasion pour améliorer l'acoustique de la salle de la cantine. Le coût total est de 185K€. Nous recevons 40k€ du Département et rien de l'état pour l'instant. Le reste à charge de la commune est donc de 145K€ mais ces travaux étaient indispensables. Nous recevons de la Communauté de communes, au titre de la rénovation d'un équipement patrimonial 30k€. De Plus nous envisageons d'activer le fond de concours de 50K€ que nous alloue la CCAM que nous remercions vivement de cette initiative à l'attention de toutes les communes des Avant-Monts.

Extinction Eclairage Public :

M. le Maire informe l'assemblée des préoccupations de l'équipe municipale devant la forte augmentation des prix de l'énergie. Il rappelle que depuis 8 ans de gros efforts ont été faits dans la gestion des finances publiques permettant de ne pas augmenter le taux des taxes locales tout en investissant régulièrement dans la rénovation et l'entretien du village.

Pour continuer sur ce sujet des fortes augmentations des coûts de l'énergie, et même si la municipalité y était hostile, l'extinction de nuit de l'éclairage public est devenue inévitable car il

représente le plus gros poste de la consommation électrique du village. Depuis le 10 Janvier 2023 cette extinction est appliquée de 23h30 à 5h30.

SICTOM :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles consignes de tri que le SICTOM mise en place depuis le 01 janvier 2023. Celles-ci simplifient grandement le tri pour tous.

Collecte du Bio-déchet (bac orange). La municipalité y était opposée. En effet devant la difficulté à gérer déjà 2 bacs (jaune et vert), un troisième est tout simplement impensable. Sauf qu'à compter, là aussi, du 01 Janvier 2024, ce tri sera obligatoire. En effet l'Etat va augmenter drastiquement la taxe sur les déchets enfouis (TGAP). Il est donc primordial de prélever de nos déchets ménagers, tous ceux considérés comme organiques qui pourront être compostés et qui devraient représenter environ 30% du poids des déchets ultimes enfouis.

Plutôt qu'une mise en place de bacs individuels, M. le Maire a obtenu du SICTOM de passer aux alentours d'Avril 2023 en containers collectifs. Ainsi 9 bacs étanches disposés judicieusement dans le village permettront aux abeilhanais, sur la base du volontariat, de participer écologiquement au tri du BIO-déchet.

Cette mise en place qui est intervenue le 03 Avril 2023 impliquera la suppression d'une collecte d'ordure ménagère (bac vert) par semaine. Sa collecte n'interviendra plus que **le VENDREDI**. En effet, l'augmentation des consignes pour le bac jaune et le bio déchet va inévitablement réduire les OM.

STATIONNEMENTS et JEAN MOULIN :

L'information est donnée à l'assemblée que la municipalité a obtenu l'assurance du Département que dans un avenir que nous souhaitons proche, le revêtement de l'avenue Jean Moulin soit refait. Il incombera juste à la commune de revoir l'agencement de cette avenue au trafic difficile. N'oublions pas que si le stationnement semble anarchique, il n'en reste pas moins qu'il en régule la vitesse. L'inconvénient c'est que les piétons n'y ont pas leur place. L'enjeu pour la mairie sera de faire un aménagement qui prendra en compte tout cela en améliorant la sécurité de tous. Pour cela il faudra inévitablement déplacer le stationnement.

La Mairie s'attelle à en créer au plus proche de l'avenue. Ainsi, les abords du stade vont être aménagés en stationnements avec en plus l'agrandissement du parking existant en bas du stade. Des raccordements sont prévus pour accéder de l'avenue au stade. L'ancienne maison CARRION (mitoyenne avec le bureau de tabac) a été achetée. Après démolition courant 2023, un parking d'environ 12 places sera créé.

REFECTION RUE DU MOULIN A VENT :

Comme chaque année, la municipalité engage des travaux de réfection de voirie. Il y a quelques semaines c'est l'entrée de la rue du moulin à vent qui a été réhabilitée surtout sur son pluvial. En effet, trop faible, c'est une grosse flaque dans le virage qui dégradait fortement la chaussée.

Projets à venir :

- **Devenu obligatoire**, en 2023 nous allons voir s'élever le nouveau château d'eau qui fera environ 25 m de haut et qui sera situé entre le boulodrome et le cimetière, positionné au nord et qui ne présentera aucune nuisance pour les habitations à proximité. Il répondra à tous les besoins de puissance et de fourniture du village. La canalisation principale qui passe sous le village va être détournée et refaite également. C'est un investissement de 3 MF financé par le syndicat mixte de la vallée de l'Hérault.

- La commune a un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, ce sera l'équivalent, en mieux, de l'application ILLIWAP qui aurait un coût de 1087€/an pour la commune si elle y adhérerait. Mais là, ce sera gratuit. «CC Les Avant-Monts».
- Depuis 2019 Le Plan d'Occupation des Sols (POS) n'existe plus. Nous sommes actuellement régis par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et notre nouveau PLU (Plan d'Occupation des Sols) est en cours de réalisation. Mais comme je le disais en réunion publique, une fois passé par les règles de l'Etat, de la Région, du Département, du SCOT et la Communauté de Communes, notre PLU n'est plus vraiment le nôtre... La seule autorisation que nous aurons sans doute c'est la création d'équipements publics à la sortie d'Abeilhan direction Servian.
- Les Jardins partagés derrière la cave coopérative sont prêts. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.

Dates à retenir :